

1^{ère} Commission thématique OGS - Activités de Nature

22/04/2021

<http://www.charte-forestiere-esterel.com>

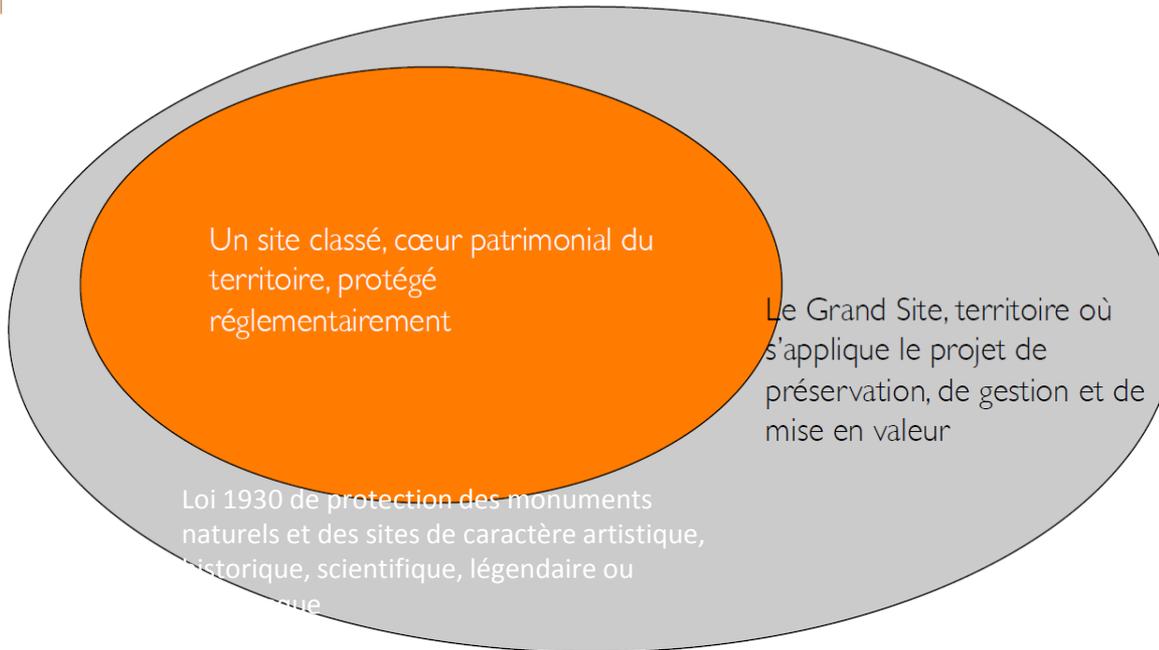


ORDRE DU JOUR

- 1. Contexte Opération Grand Site (OGS) Estérel**
- 2. Objectifs et méthodologie de construction du réseau d'itinéraires de nature**
- 3. Présentation des résultats : réseaux et sites sélectionnés**
- 4. Perspectives et projets complémentaires**



Le Grand Site sur le terrain



Un **gestionnaire**, avec des acteurs locaux, des partenaires financiers, et l'appui des services de l'Etat

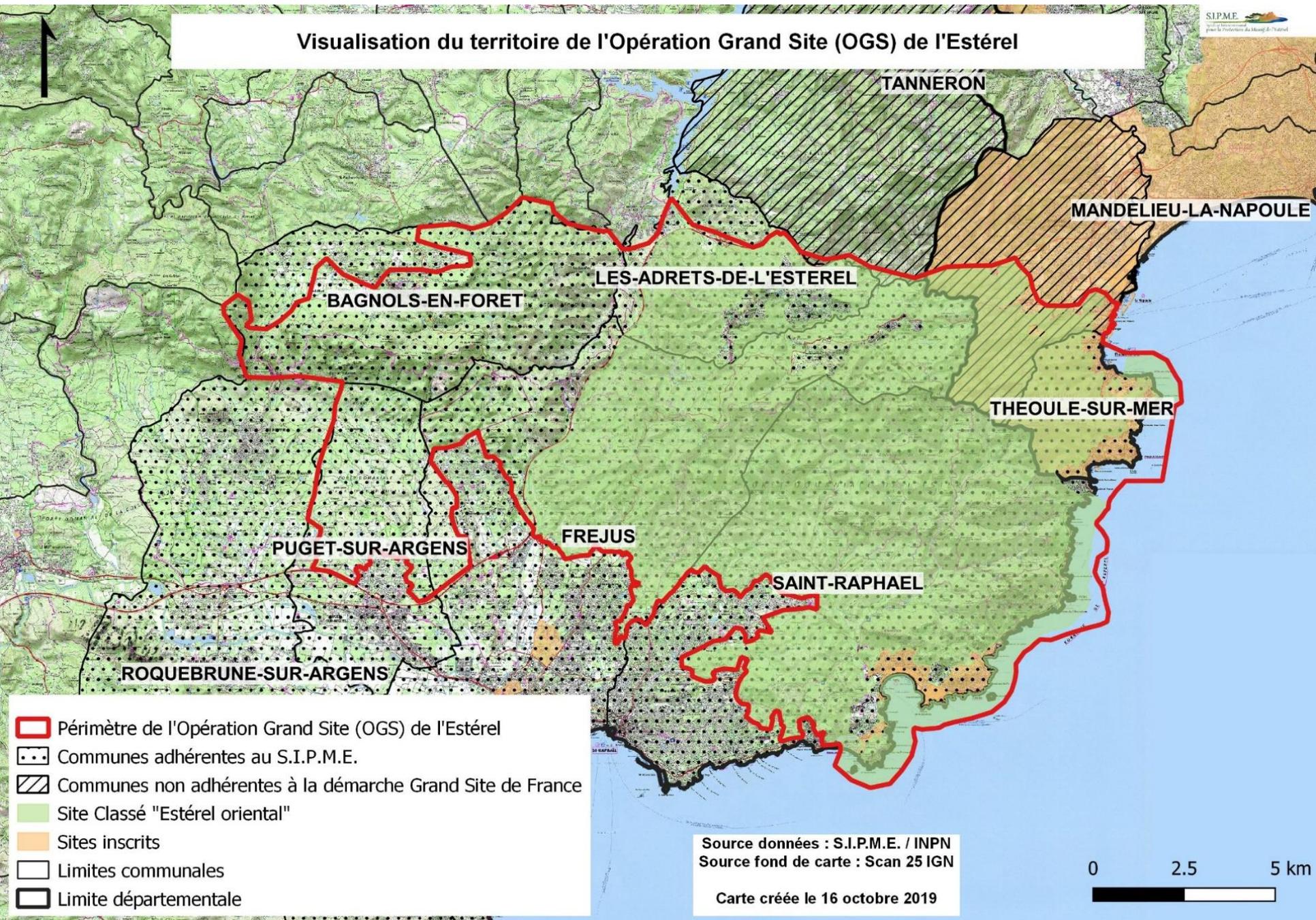
Source : RGSF, Janvier 2018

Une Opération Grand Site (OGS) c'est : la démarche proposée par l'Etat aux collectivités territoriales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation.

Objectifs :

1. Restaurer / protéger la qualité paysagère, naturelle, culturelle du site.
2. Améliorer la qualité de visite.
3. Favoriser le développement socio économique local dans le respect des habitants

Visualisation du territoire de l'Opération Grand Site (OGS) de l'Estérel



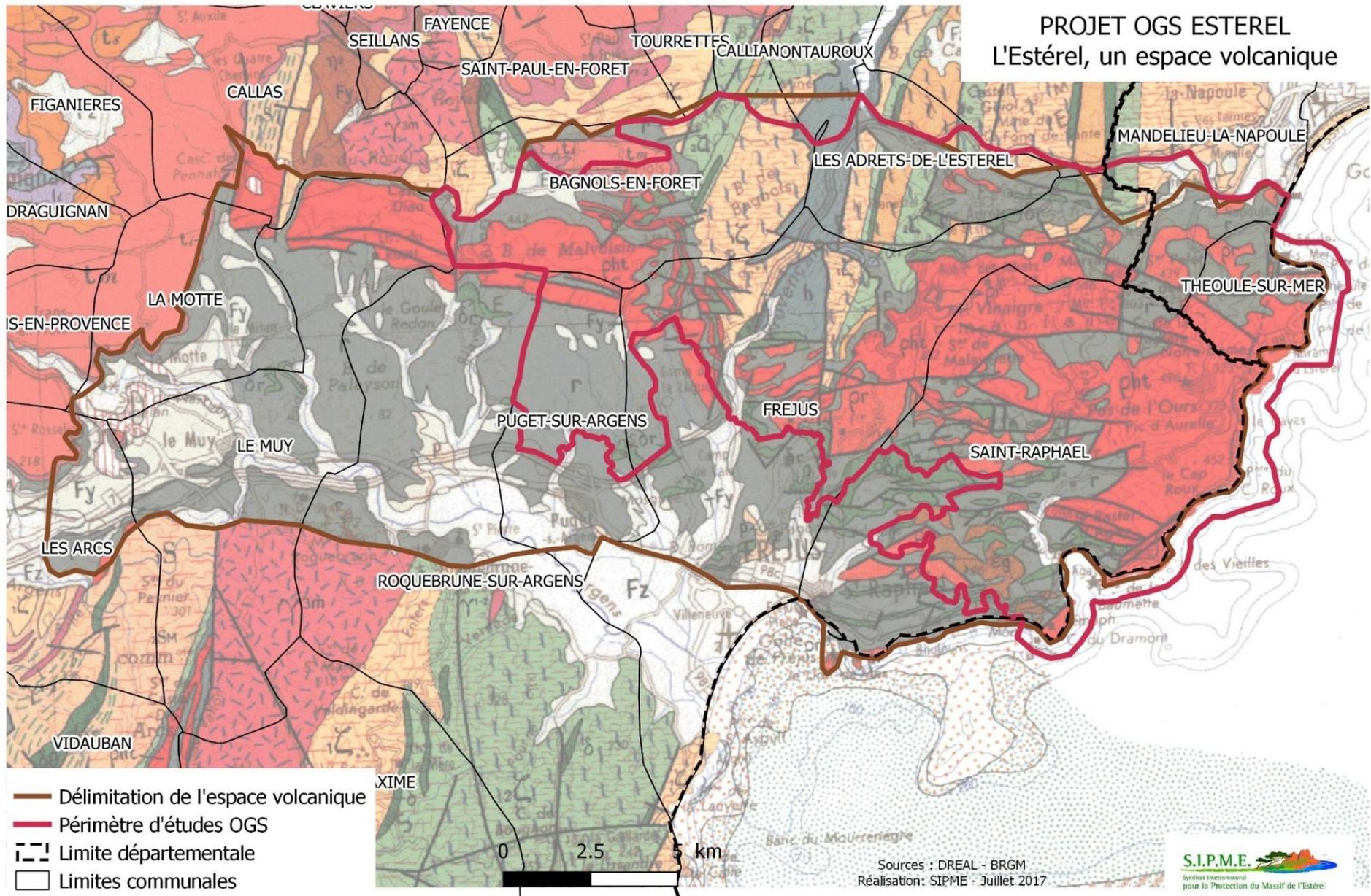
- Périètre de l'Opération Grand Site (OGS) de l'Estérel
- Communes adhérentes au S.I.P.M.E.
- Communes non adhérentes à la démarche Grand Site de France
- Site Classé "Estérel oriental"
- Sites inscrits
- Limites communales
- Limite départementale

Source données : S.I.P.M.E. / INPN
Source fond de carte : Scan 25 IGN
Carte créée le 16 octobre 2019

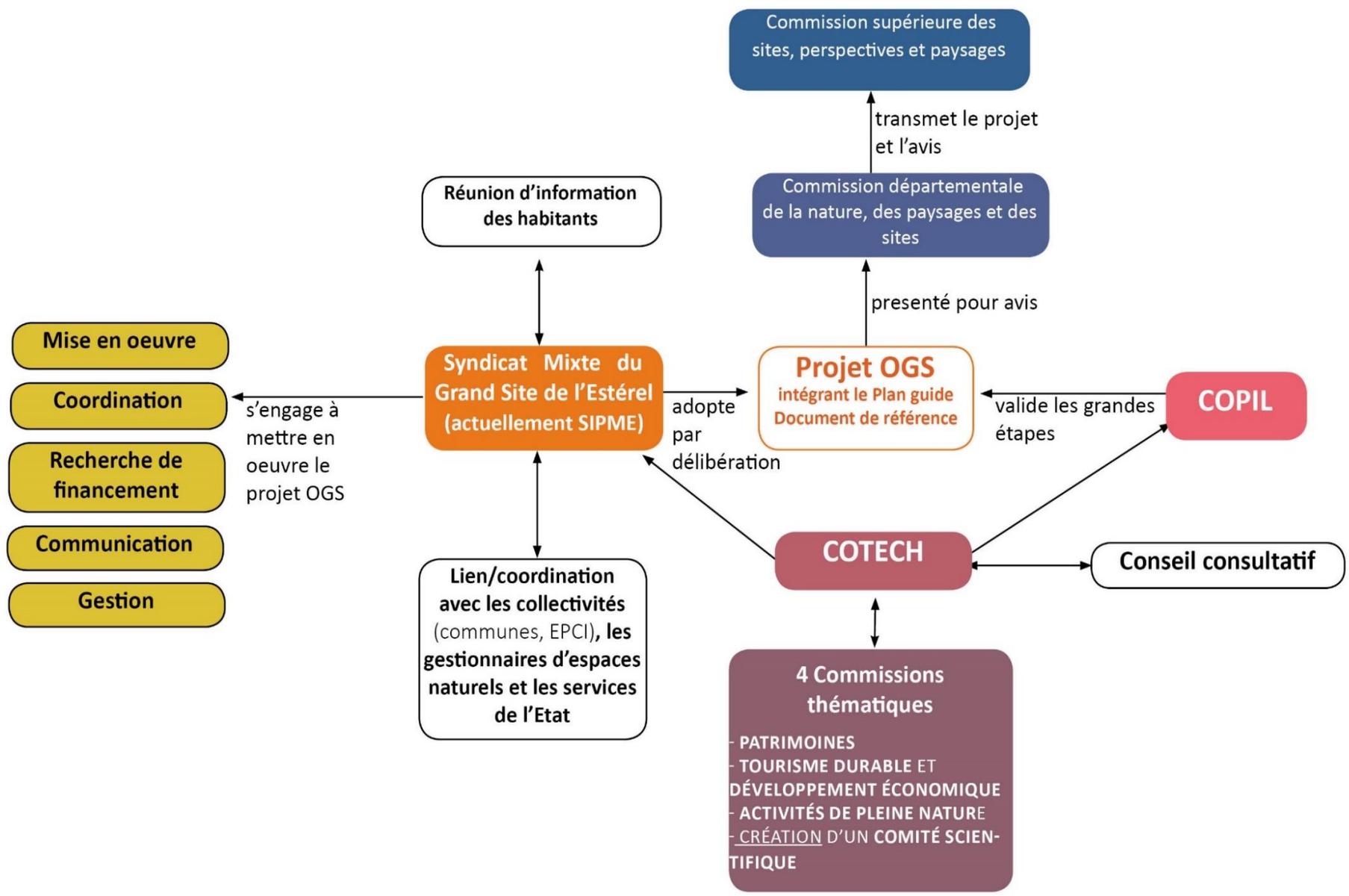


PROJET OGS ESTEREL

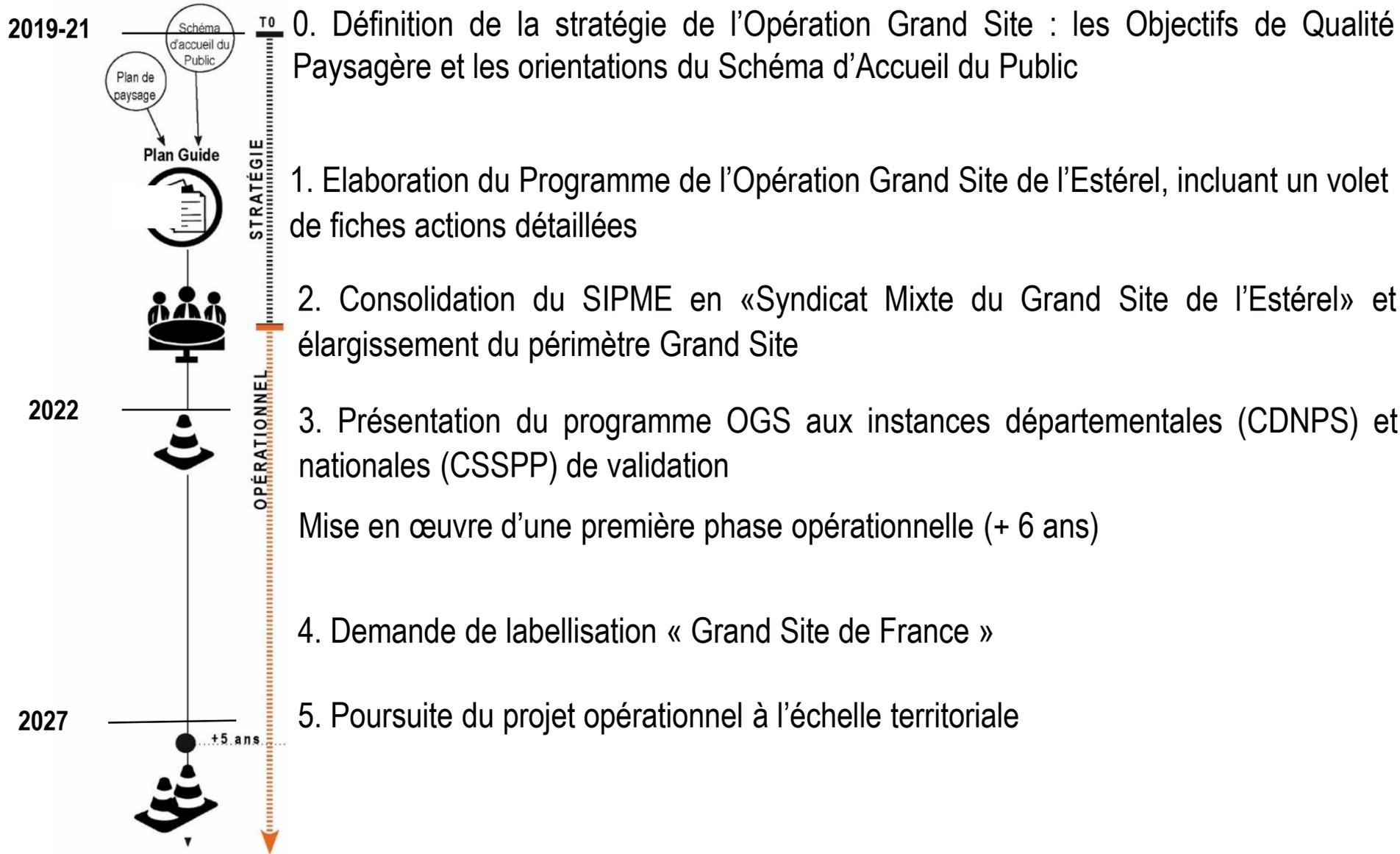
L'Estérel, un espace volcanique



Faire vivre la gouvernance OGS pour impliquer et fédérer



Rappel des étapes à venir



ETUDES CADRES DE L'OGS

Schéma d'Accueil du Public

Orientations
Programme d'action
Charte signalétique et d'aménagement

- Schéma très opérationnel sur l'**accueil / la mobilité**
- Projet de **découverte du massif**
- Tracé d'**itinéraires**
- Projet de **charte de signalétique** Grand Site
- Organisation de la communication

VISION TRANSVERSALE POUR :

- **Acter** la valeur du massif, révéler ses potentialités
- Définir un nouveau rapport bénéfique **accueil/protection** du massif

- **Fédérer et engager** les acteurs locaux autour d'**ambitions communes**



Programme Opération Grand Site

- Contractualisé
- Etablissant un « cap »
- Outil de dialogue
- Réactualisé tous les 7 - 8ans

Plan de Paysage

Objectifs de Qualité paysagère
Programme d'actions

- Reconnaître la valeur patrimoniale de l'Estérel
- Protéger les paysages **sur le long terme**
- Aménager, faire découvrir **sans dénaturer**
- Endiguer les **dynamiques néfastes**
- Promouvoir de **nouvelles dynamiques** permettant la **gestion raisonnée** et la **préservation des paysages**

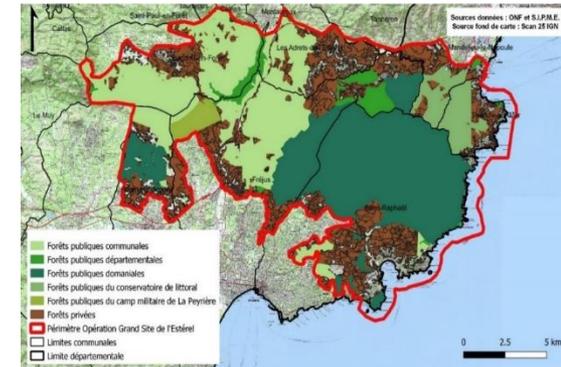
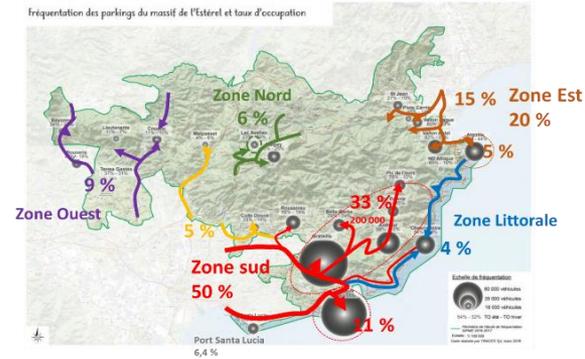
VERS UNE LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE

NB : Les orientations du plan de paysage et du schémas d'accueil se rejoignent en de nombreux points. En effet, la protection et la valorisation du massif qui animent les enjeux du plan de paysage sont très liées à une gestion appropriée de l'accueil, de la fréquentation et des mobilités du site, très fréquenté.



Bref retour sur le diagnostic du SAP

1. Des richesses environnementales et paysagères emblématiques mais sous pression
2. Une histoire humaine riche et à sauvegarder
3. L'histoire d'une zone volcanique exceptionnelle qui fonde le projet de Grand Site
4. Un contexte foncier forestier majoritairement public, avec des secteurs privé, et des enjeux de gestion et préservation
5. Une fréquentation et une demande sociale forte et en croissance (2 150 000 visites annuelles en 2018) avec des spots et des pics
6. Des mobilités liées d'abord à la voiture individuelle
7. Le risque incendies élément majeur à prendre en compte



Des tendances et des enjeux à bien intégrer

1. Des évolutions sociétales portant une demande forte d'accès à la nature et accélérée par la crise sanitaire
2. Le réchauffement climatique qui va augmenter les pressions écologiques sur les milieux, les risques incendies et accroître encore les fréquentations humaines hors saison
3. Les nécessités de la transition énergétique donc l'évolution des mobilités
4. Les enjeux de différenciation des littoraux et de préservation de leur capital naturel comme élément fort de leur attractivité



Des valeurs et des principes pour un SAP

Des valeurs et des principes

1. Préserver les trésors naturels et culturels du massif de l'Estérel
2. Proposer un accueil pour tous (pratiques et usagers) dans le respect de l'environnement et des patrimoines
3. Se projeter dans une vision en forte évolution du climat, des énergies et des mobilités
4. Fonder les décisions et les arbitrages sur des éléments scientifiques objectifs
5. Obtenir un engagement significatif de la communauté (élus, institutions gestionnaires, habitants, professionnels)
6. Porter une vision partagée avec les utilisateurs, les propriétaires et gestionnaires



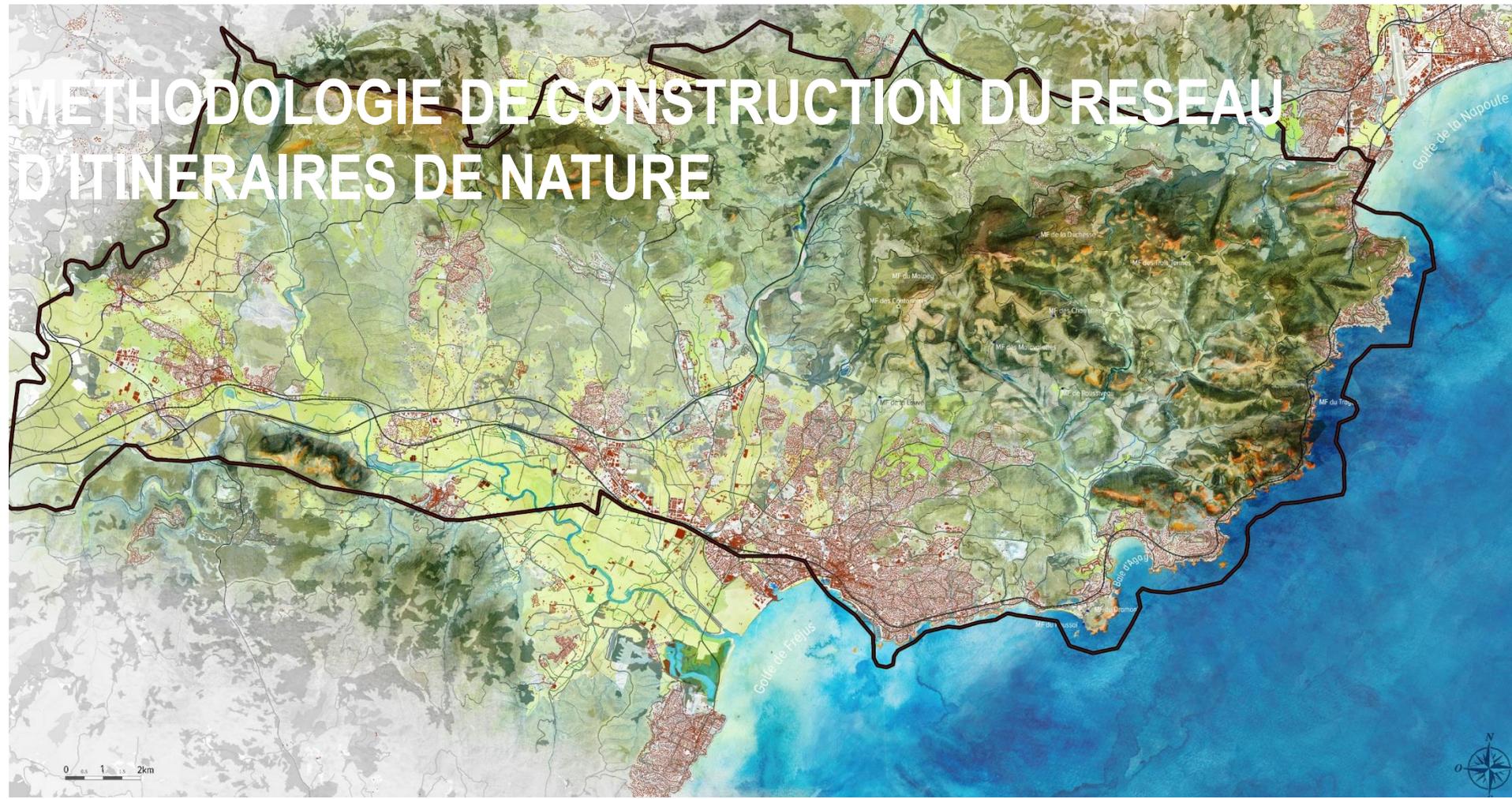
Le schéma d'accueil

« Le schéma d'accueil est un plan d'organisation et d'actions permettant d'assurer la préservation du patrimoine et d'organiser l'accueil du public sur un espace naturel. »

1. Évolution des mobilités pour l'accès au grand site
2. Organisation spatiale de l'accueil des visiteurs
3. **Mise en place d'un réseau d'itinéraires**
4. Définition d'une signalétique
5. Projet de médiation
6. Communication



TEMPS 2



Principe de la construction du réseau

« L'objectif est de proposer un réseau d'itinéraires suffisamment sécurisés et signalisés permettant à différents types de publics de découvrir le Grand Site par différentes pratiques tout en préservant les lieux les plus sensibles. »

- Cadre et réseau existant (CD06, CD83, GR, ...)
- Une construction partenariale impliquant associations, communes-OT, gestionnaires, propriétaires et bureaux d'études
- Principe d'un réseau « officiel » signalisé et entretenu
- La réglementation qui s'applique aux autres sentiers est celle de l'espace de situation
- Il peut exister une réglementation d'usage des sentiers / activités
- Une définition du réseau qui pourra s'affiner à la marge dans un deuxième temps

Les facteurs pris en compte

Le lien avec les zones d'accès

La construction d'une offre pour différents publics

- ☑ les personnes en situation de handicap,
- ☑ les promeneurs,
- ☑ les randonneurs à la journée ou itinérants, joggeurs, traileurs,
- ☑ les vététistes,
- ☑ les vététistes à assistance électrique
- ☑ les cyclistes de route,
- ☑ les cavaliers,
- ☑ les grimpeurs qui ont besoin d'accéder aux falaises répertoriées.

La valorisation des points d'intérêt

La maîtrise du foncier

Les sites écologiques et patrimoniaux à préserver

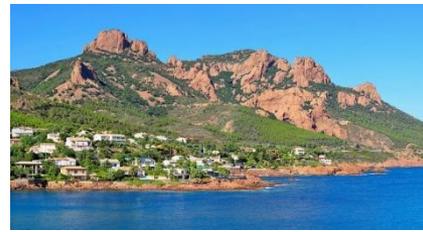
La prise en compte des points noirs de travaux : enjeu financier

Logique bottom-up de construction du réseau

Objectif : canaliser la fréquentation des divers publics pour diverses activités sur un réseau d'itinéraires intéressant au maillage équilibré, permettant de délester les secteurs surfréquentés, et de réduire/mieux encadrer la fréquentation des espaces patrimoniaux très sensibles

Volonté SIPME de travailler selon une logique participative

- Partir de la connaissance de terrain des acteurs locaux et associatifs
- Partir de ce qui semble le plus intéressant du point de vue des pratiquants
- Appliquer ensuite le filtre des diverses contraintes
- Réajuster avec les acteurs locaux / trouver collectivement des solutions
- Aboutir à un réseau de compromis entre les divers acteurs et les divers enjeux



Etapes de la concertation

2017 – 2018

Inventaire des propositions d'itinéraires de nature rando/VTT/équestre – associations, communes, offices de tourisme, ONF

2019

GT participatifs de présélection des réseaux. Sélection d'une trame de réseau rando / VTT par le bureau d'études + analyse/sélection-correction par les gestionnaires d'espaces naturels

2020

- Visites de terrain de BIODIV sur les secteurs à enjeu biodiversité fort. Avis sur les possibilités de passage rando et / ou VTT / aucun
- Visite de terrain SIPME pour confirmer les sélections / trouver des alternatives, avec consultation des gestionnaires
- Août : - renvoi d'une cartographie intermédiaire aux associations pour avis et corrections. Puis visites de terrain complémentaires et ajustements
 - contact par le SIPME des propriétaires privés les plus stratégiques pour un possible accord de passage
- Décembre : envoi d'une 1^{ère} série de conventions de passage à signer pour les propriétaires privés

2021

Vérification et validation des réseaux avec chaque commune et gestionnaire + validation finale en Commission OGS Thématique activité de nature

La méthodologie d'inventaire BIODIV

Analyse des données de sensibilités naturalistes existantes (Natura 2000, ONF, BDD SILENE,...)

Croisement de la valeur patrimoniale et du degré de vulnérabilité face aux activités attendues sur les tronçons



<i>MATRICE DE DÉTERMINATION DES SENSIBILITÉS NATURALISTES</i>	Valeur patrimoniale faible	Valeur patrimoniale moyenne	Valeur patrimoniale forte	Valeur patrimoniale très forte
Vulnérabilité faible	Faible	Faible	Faible à moyenne	Faible à moyenne
Vulnérabilité moyenne	Faible	Moyenne	Moyenne à forte	Moyenne à forte
Vulnérabilité forte	Faible à moyenne	Moyenne à forte	Forte	Très forte
Vulnérabilité très forte	Faible à moyenne	Modérée à forte	Très forte	Très forte

NB : La valeur patrimoniale des milieux naturels est a minima « faible » car une zone naturelle même banale joue un rôle en termes de fonctionnalités écologiques (pour les espèces végétales comme animales).

Sensibilité faible = précaution faible

ex : Pic de la Gardiette

Sensibilité moyenne = précaution modérée

ex : Ravin de la Dent de l'Ours

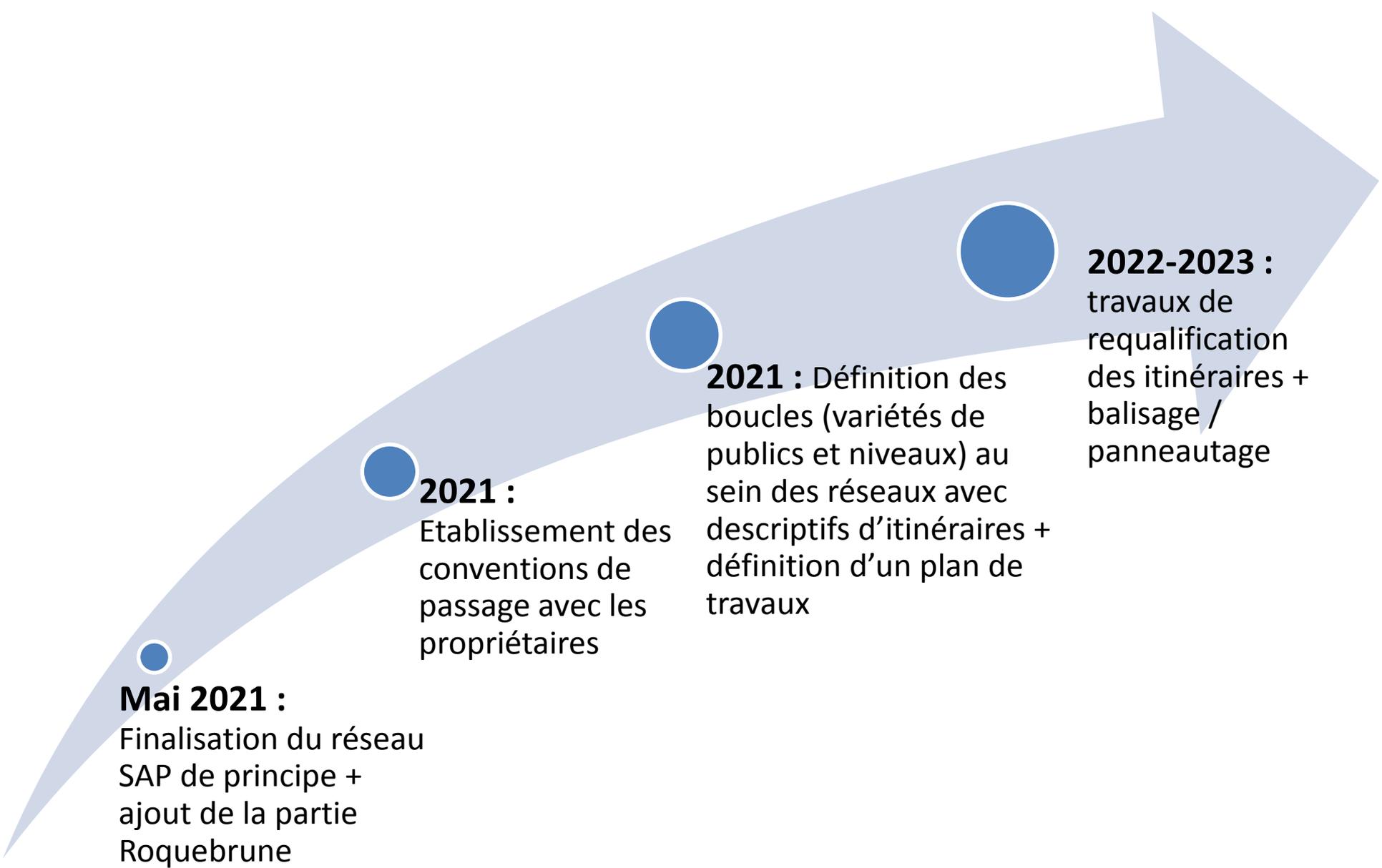
Sensibilité forte = précaution nécessaire

ex : Ravin de l'Ubac de l'Escale, ravin de la couche de l'Âne

Sensibilité très forte = protection nécessaire

ex : Sommet Pelet, vallon Font du Pommier

Agenda de structuration des itinéraires

A large, light blue arrow pointing to the right, with a white outline. Inside the arrow, there are four blue circles of increasing size from left to right, each marking a point in time. The text for each point is positioned to the right of its corresponding circle.

Mai 2021 :

Finalisation du réseau
SAP de principe +
ajout de la partie
Roquebrune

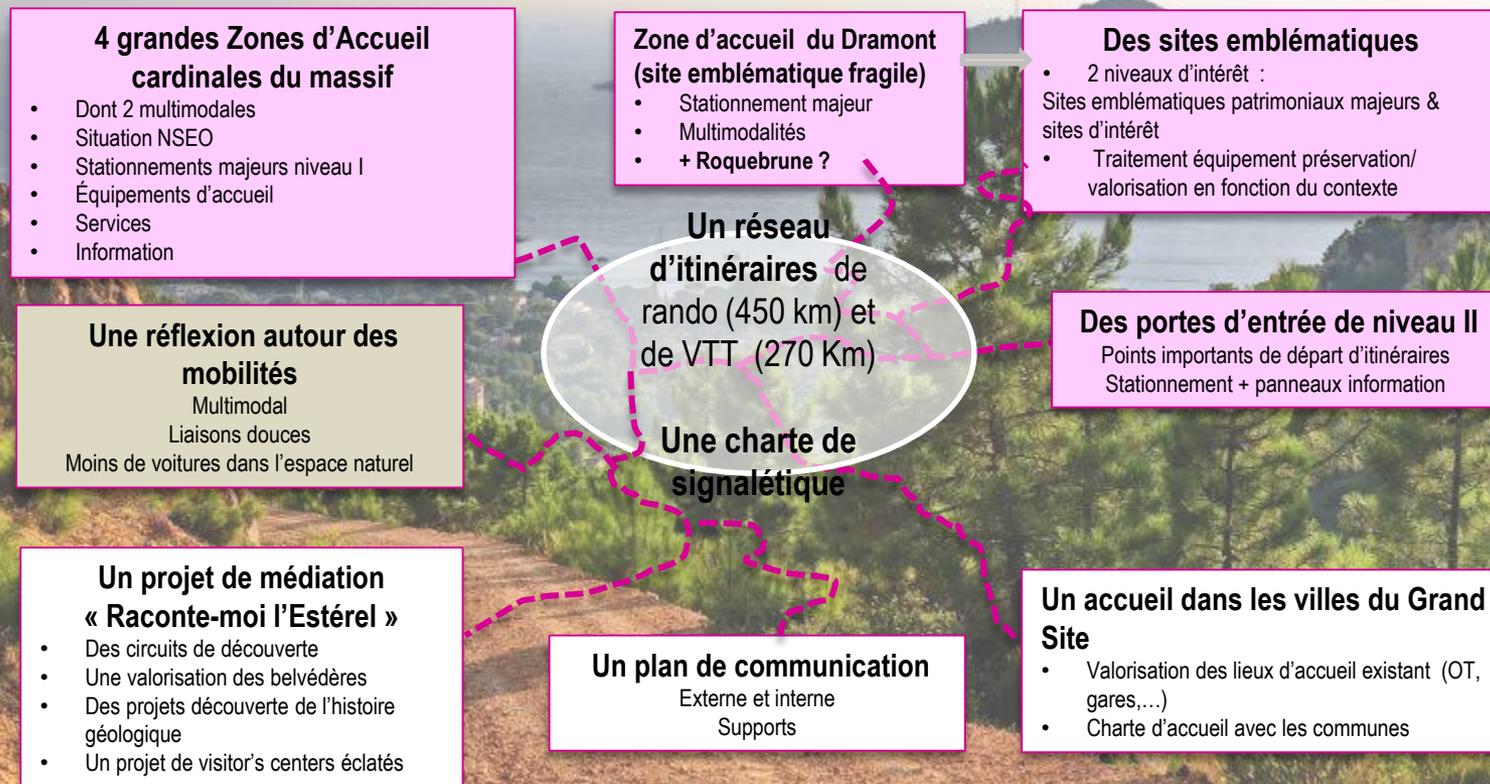
2021 :

Etablissement des
conventions de
passage avec les
propriétaires

2021 : Définition des
boucles (variétés de
publics et niveaux) au
sein des réseaux avec
descriptifs d'itinéraires +
définition d'un plan de
travaux

2022-2023 :
travaux de
requalification
des itinéraires +
balisage /
panneautage

Principes de la stratégie d'accueil sur site

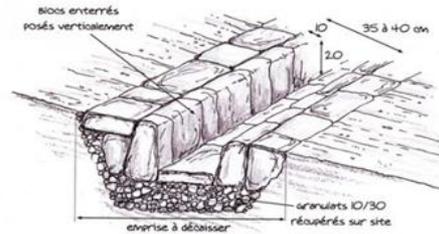


Un projet de requalification du réseau

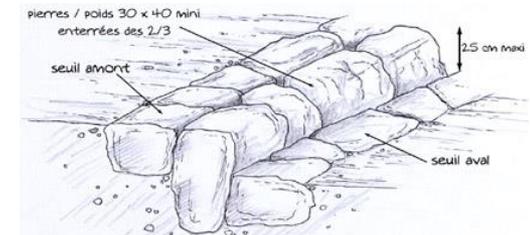
- Un réseau globalement en mauvais état côté 83 demandant une requalification
- Une première phase d'intervention de 1,6 M€

Réalisation d'une phase 1 comprenant	Km	Cout km	TOTAL
Restauration des sentiers fortement endommagés (Etat 3) retenus dans le réseau prioritaire	5,6	100 000,00 €	560 000,00 €
Mise à niveau en termes de confort du réseau de sentiers en état 2 le plus emblématique.	20	40 000,00 €	800 000,00 €
Mise à niveau en termes de confort du réseau de sentiers en état 1 le plus emblématique	50	5 000,00 €	250 000,00 €

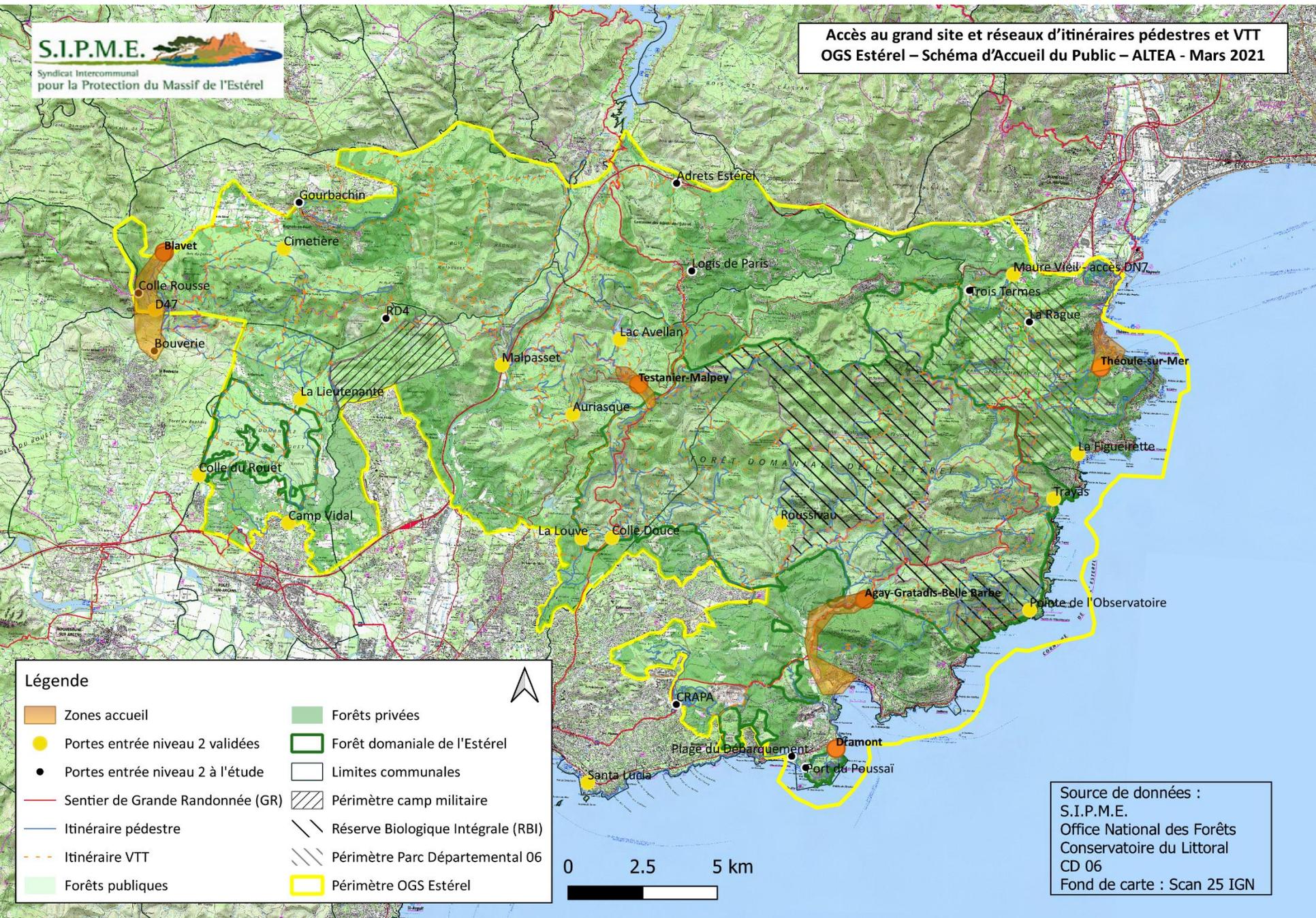
Les chiffres seront actualisés avec la version finale arrêtée du réseau en mai prochain.



Sortie d'eau en niveau vue en coupe



Principe de constitution d'une marche

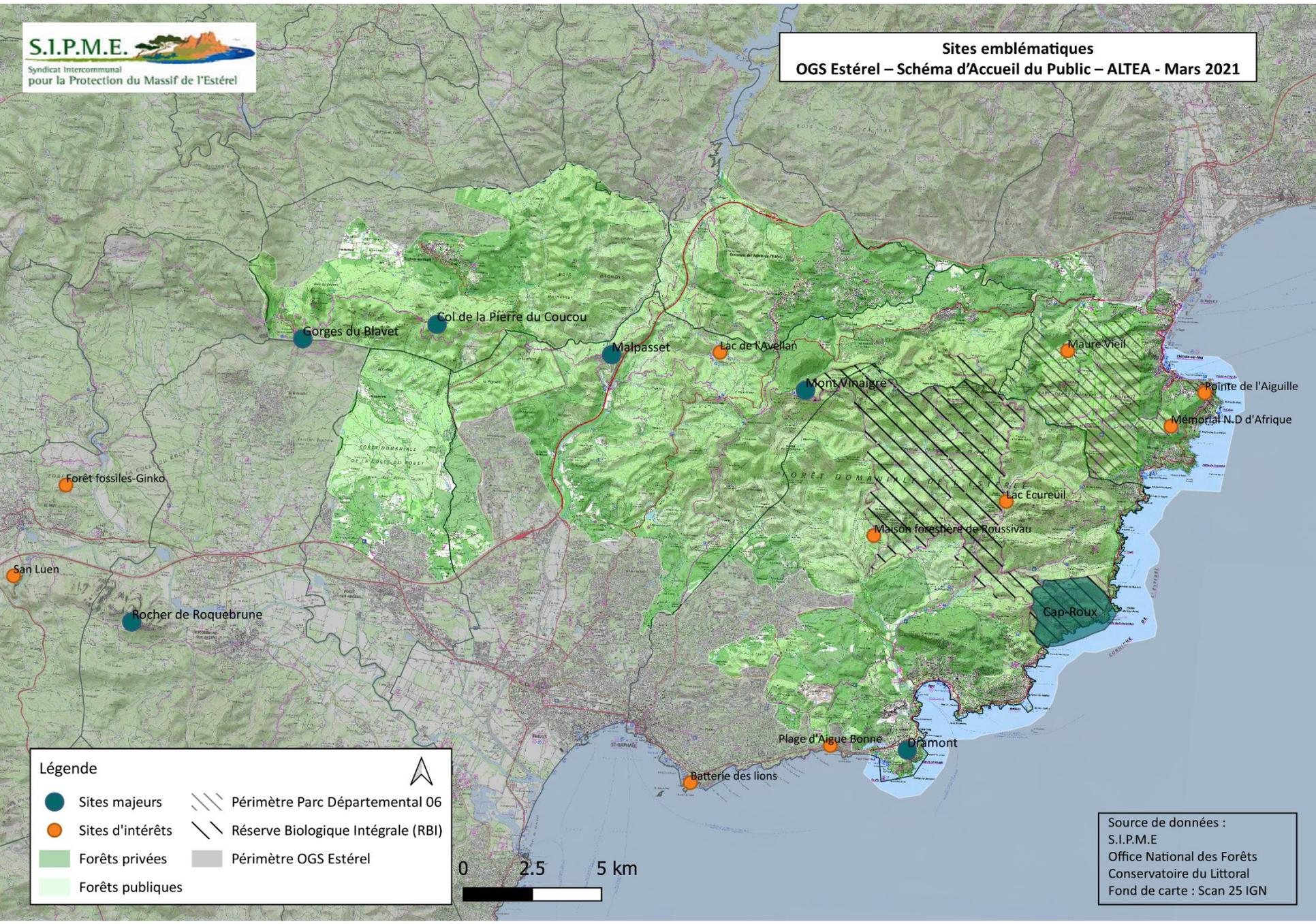


Légende

- | | |
|--|--|
|  Zones accueil |  Forêts privées |
|  Portes entrée niveau 2 validées |  Forêt domaniale de l'Estérel |
|  Portes entrée niveau 2 à l'étude |  Limites communales |
|  Sentier de Grande Randonnée (GR) |  Périmètre camp militaire |
|  Itinéraire pédestre |  Réserve Biologique Intégrale (RBI) |
|  Itinéraire VTT |  Périmètre Parc Départemental 06 |
|  Forêts publiques |  Périmètre OGS Estérel |



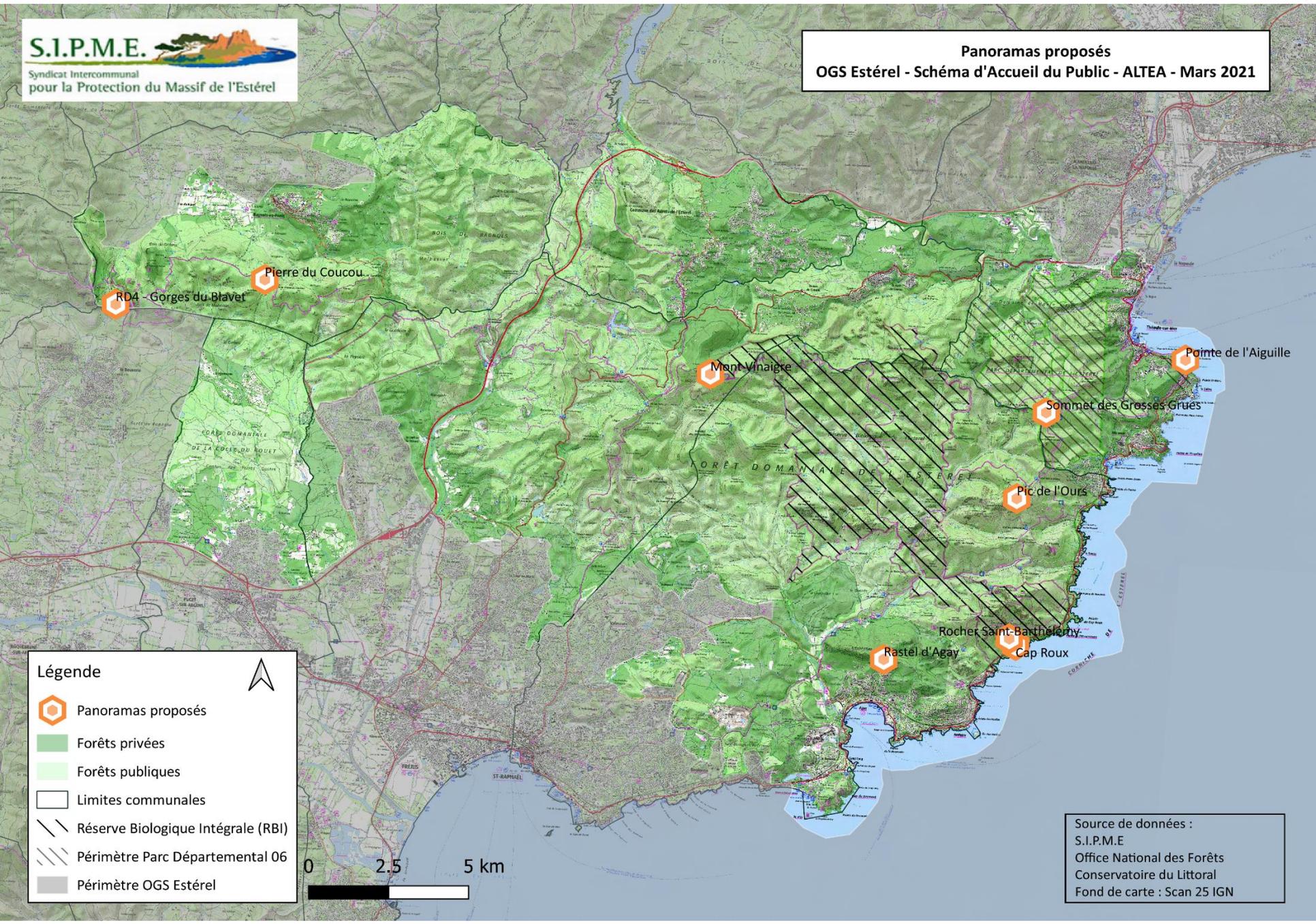
Source de données :
S.I.P.M.E.
Office National des Forêts
Conservatoire du Littoral
CD 06
Fond de carte : Scan 25 IGN



Légende

	Sites majeurs		Périmètre Parc Départemental 06
	Sites d'intérêts		Réserve Biologique Intégrale (RBI)
	Forêts privées		Périmètre OGS Estérel
	Forêts publiques		

Source de données :
 S.I.P.M.E
 Office National des Forêts
 Conservatoire du Littoral
 Fond de carte : Scan 25 IGN

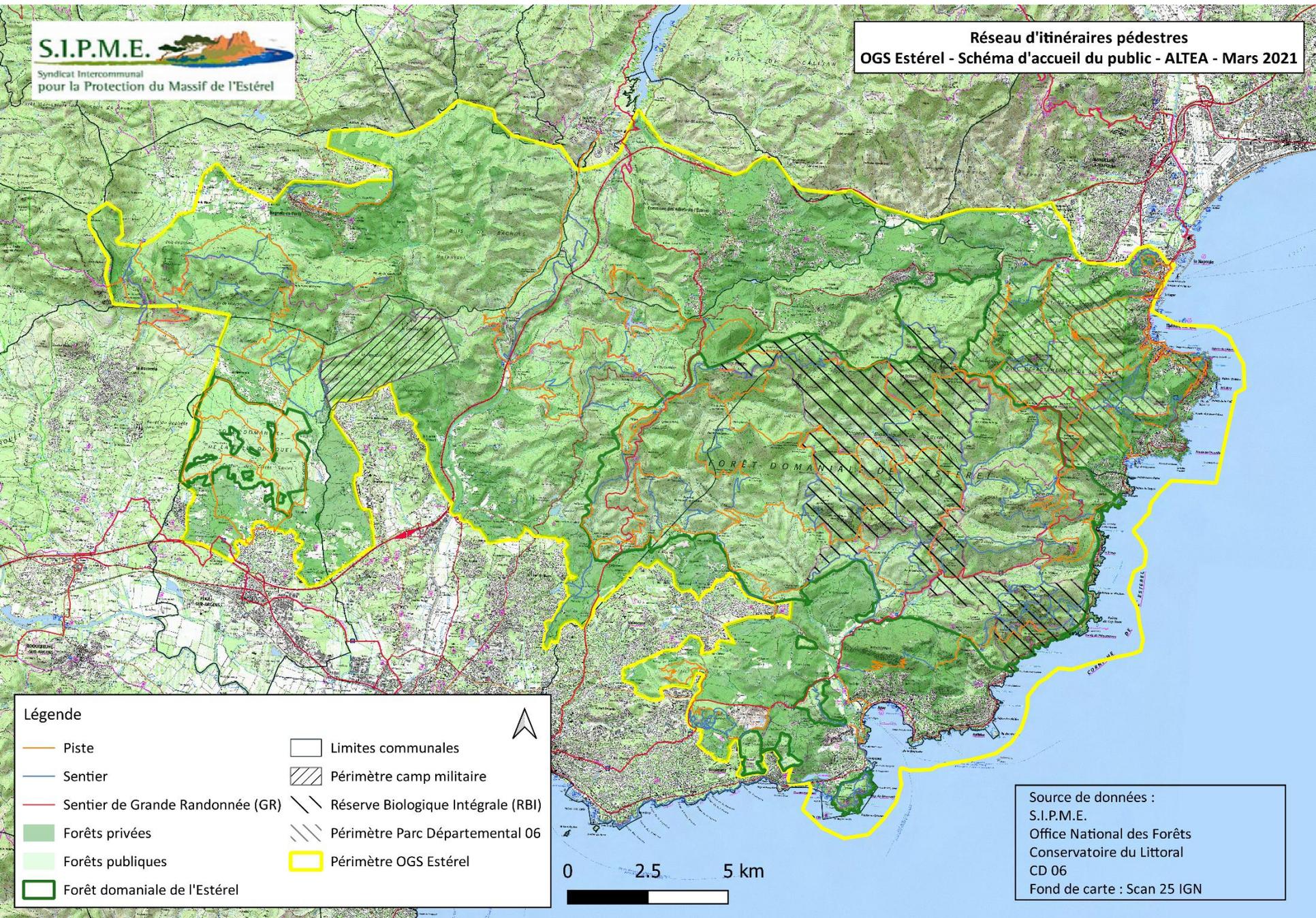


Légende

-  Panoramas proposés
-  Forêts privées
-  Forêts publiques
-  Limites communales
-  Réserve Biologique Intégrale (RBI)
-  Périmètre Parc Départemental 06
-  Périmètre OGS Estérel

0 2.5 5 km

Source de données :
 S.I.P.M.E
 Office National des Forêts
 Conservatoire du Littoral
 Fond de carte : Scan 25 IGN



Légende

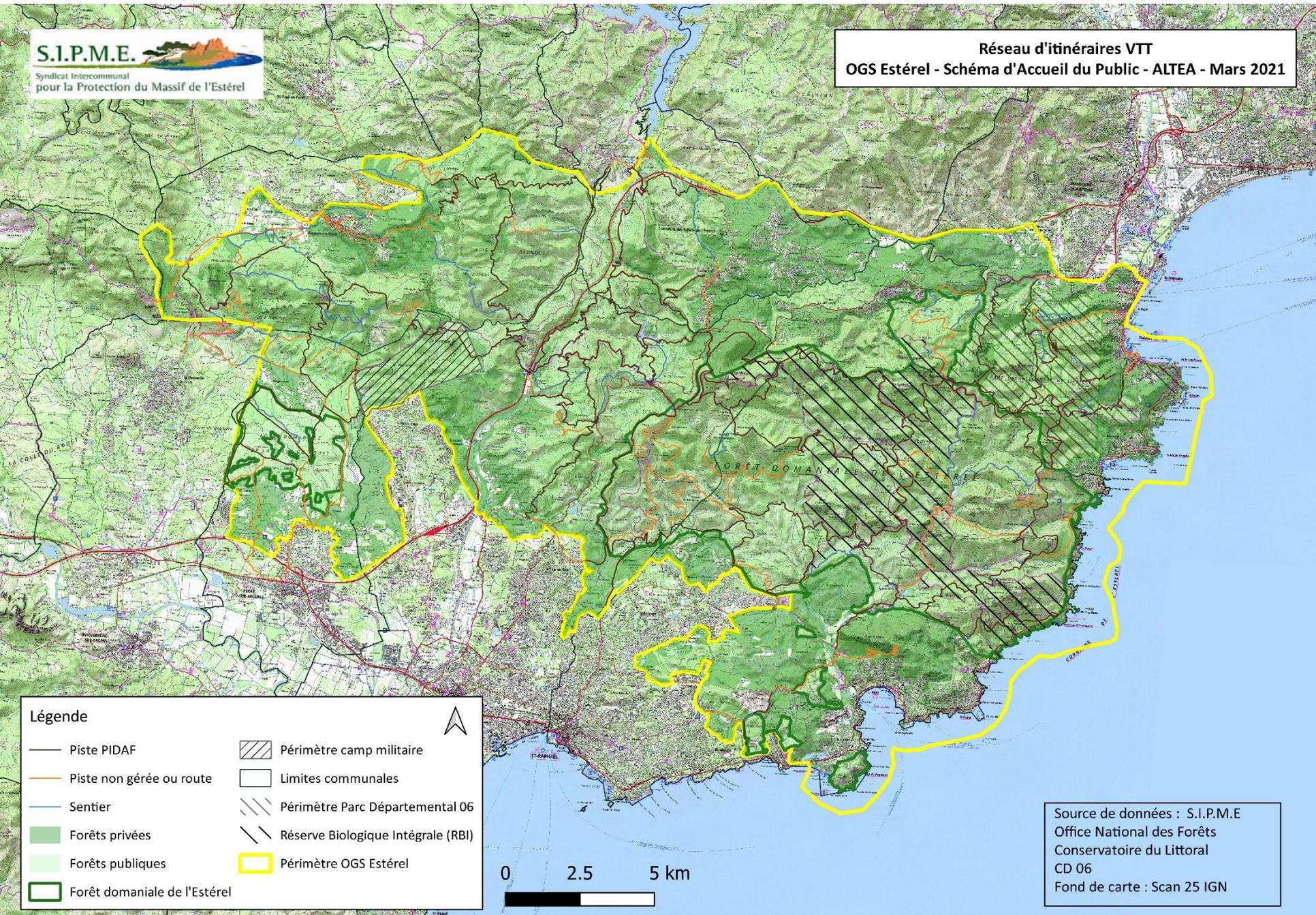
- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Piste | Limites communales |
| Sentier | Périmètre camp militaire |
| Sentier de Grande Randonnée (GR) | Réserve Biologique Intégrale (RBI) |
| Forêts privées | Périmètre Parc Départemental 06 |
| Forêts publiques | Périmètre OGS Estérel |
| Forêt domaniale de l'Estérel | |



0 2.5 5 km



Source de données :
S.I.P.M.E.
Office National des Forêts
Conservatoire du Littoral
CD 06
Fond de carte : Scan 25 IGN

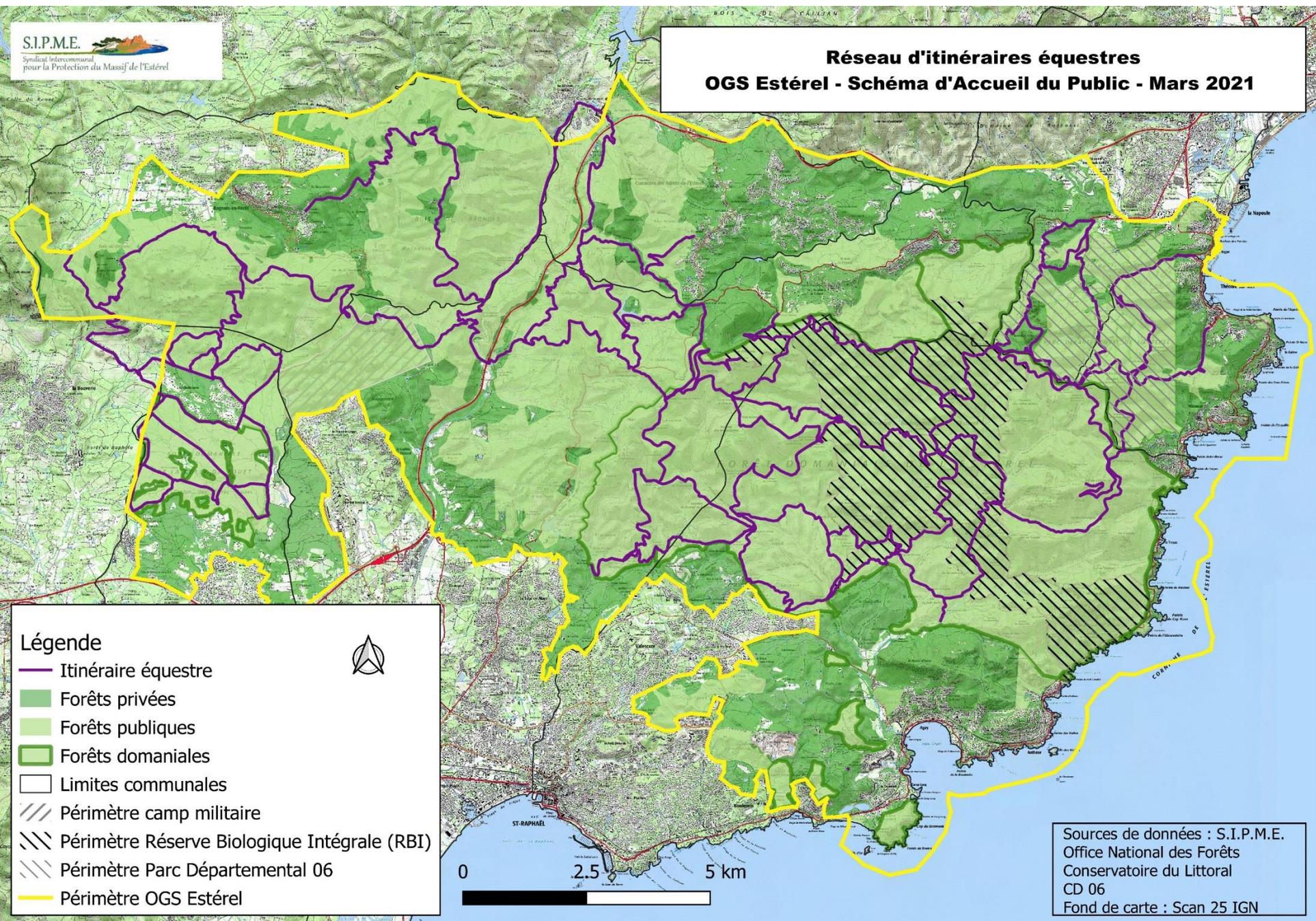


Légende

Piste PIDAF	Périmètre camp militaire
Piste non gérée ou route	Limites communales
Sentier	Périmètre Parc Départemental 06
Forêts privées	Réserve Biologique Intégrale (RBI)
Forêts publiques	Périmètre OGS Estérel
Forêt domaniale de l'Estérel	

Source de données : S.I.P.M.E
 Office National des Forêts
 Conservatoire du Littoral
 CD 06
 Fond de carte : Scan 25 IGN

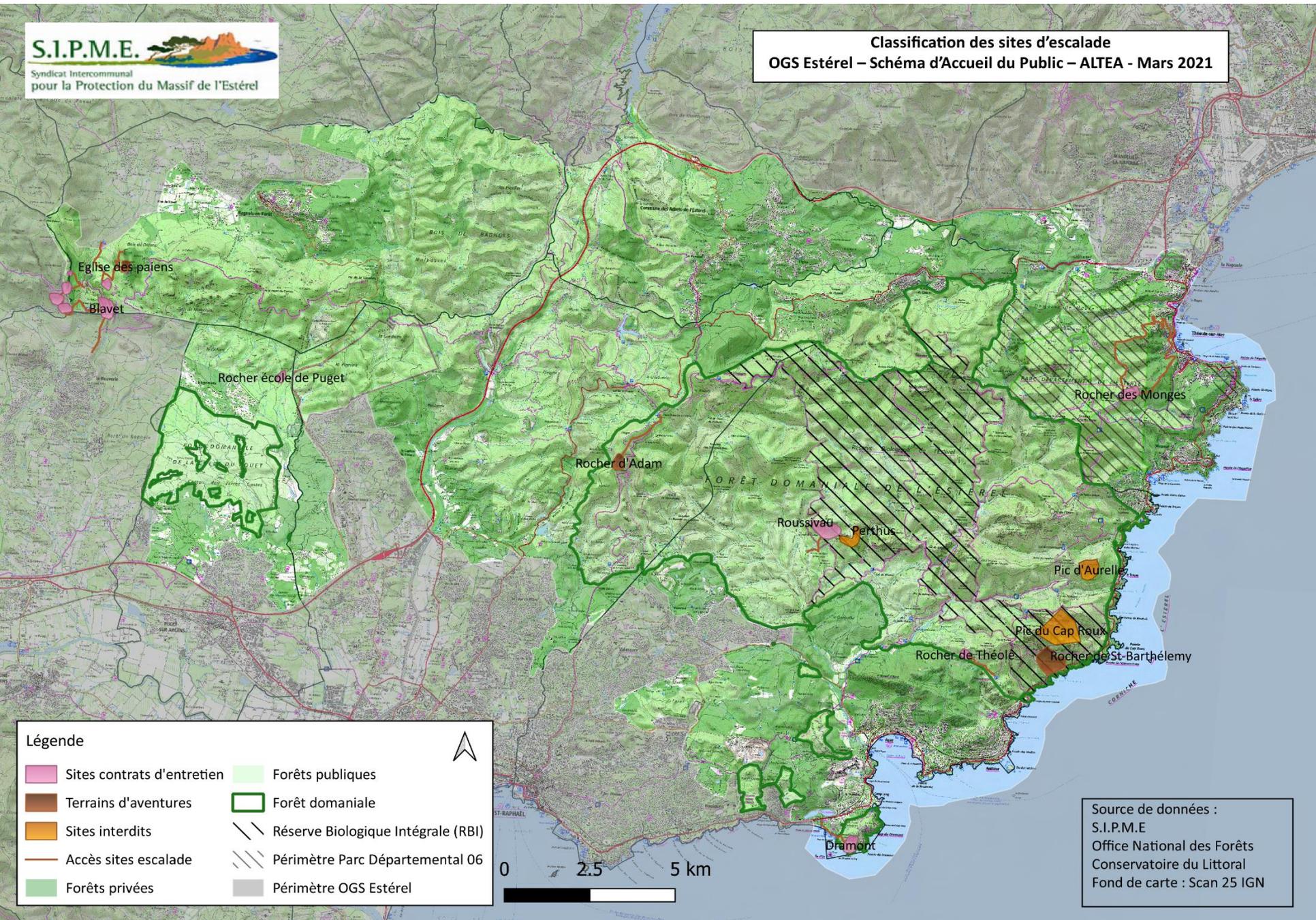
Réseau d'itinéraires équestres OGS Estérel - Schéma d'Accueil du Public - Mars 2021



Légende

- Itinéraire équestre
- Forêts privées
- Forêts publiques
- Forêts domaniales
- Limites communales
- ▨ Périmètre camp militaire
- ▧ Périmètre Réserve Biologique Intégrale (RBI)
- ▩ Périmètre Parc Départemental 06
- Périmètre OGS Estérel

Sources de données : S.I.P.M.E.
Office National des Forêts
Conservatoire du Littoral
CD 06
Fond de carte : Scan 25 IGN



Légende

- | | | | |
|---|----------------------------|---|------------------------------------|
|  | Sites contrats d'entretien |  | Forêts publiques |
|  | Terrains d'aventures |  | Forêt domaniale |
|  | Sites interdits |  | Réserve Biologique Intégrale (RBI) |
|  | Accès sites escalade |  | Périmètre Parc Départemental 06 |
|  | Forêts privées |  | Périmètre OGS Estérel |



0 2.5 5 km



Source de données :
S.I.P.M.E
Office National des Forêts
Conservatoire du Littoral
Fond de carte : Scan 25 IGN

L'escalade

Sites à contractualiser FFME	Sites interdits à la pratique	Maintien terrains d'aventure
Blavet face Nord et Sud (possible limitation du nb de voies sur certains secteurs : étude naturaliste ONF – compensation zone d'enfouissement Bagnols) → Contrat ?	Pic du Perthus : RBI - enjeux naturalistes	Eglise des paiens
Rocher Ecole Puget → contrat SIPME	Cap Roux (hors St Bartélémy) : RBI - enjeux naturalistes	Rocher d'Adam
Roussivau : <i>nouveau</i> pratique interdite du 1 ^{er} février au 15 août (période de nidification d'oiseaux patrimoniaux : faucon pèlerin, monticole bleu) → contrat SIPME	Pic d'Aurette : RBI - enjeux naturalistes	Rocher de St Barthélémy : pratique interdite du 1 ^{er} février au 15 août (période de nidification d'oiseaux patrimoniaux : faucon pèlerin, monticole bleu)
Rocher école de Théole : <i>nouveau</i> Période de restriction à prévoir comme Roussivau ??? → contrat SIPME	Dans le CD 06 : tous les sites à l'exception du Rocher des Monges (absence de terrains d'aventure, règlement du parc)	
Dramont → contrat SIPME		
Rocher des Monges → Contrat CD 06		

Problème mise en cause juridique de la FFME au niveau national → Nécessité de signer de nouveaux contrats d'entretien avec la FFME avant fin 2021

Réglementation générale

Le réseau officiel du Grand Site, balisé et entretenu :

une majorité de linéaire en multi-activité, des portions autorisées uniquement à certains usagers pour des raisons de sécurité, d'enjeux naturalistes / de dégradation du milieu

La réglementation concernant les autres sentiers :

celle qui s'applique à chaque type d'espaces composant le Grand Site.

La réglementation concernant les activités possibles sur chaque sentier :

renvoi à la gestion par l'organisme compétent.

NB : un arrêté d'interdiction d'une activité sur un itinéraire doit être justifié par des conditions de sécurité ou de dégradation du milieu.

Dans les forêts relevant du régime forestier :

l'ONF a pour mission la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

→ **4 missions phares**, entre lesquelles l'ONF doit trouver un équilibre : gérer/renouveler la forêt et produire du bois, préserver la biodiversité, accueillir le public, prévenir les risques naturels.

→ **La forêt domaniale relève du domaine privé de l'Etat.**

L'ONF est gestionnaire et décideur au nom de l'Etat. A autorité pour décider de certaines réglementations des pratiques des usagers des forêts en vue de maintenir un équilibre entre ses différentes missions.

Réglementation : cas de la RBI et de la forêt domaniale

En Réserve Biologique Intégrale (RBI) l'arrêté prévoirait que :

- La pratique du **VTT** est autorisée uniquement sur les itinéraires balisés pour le VTT, en dehors de ces itinéraires la pratique sera sanctionnable ;
- La pratique de la **randonnée pédestre et du trail** est recommandée sur les itinéraires balisés mais n'est pas interdite sur les autres pistes et sentiers existants (sauf interdiction locale spécifique indiquée in situ) ;
- La pratique de la **randonnée équestre** est autorisée uniquement sur les itinéraires balisés pour cette pratique, en dehors de ces itinéraires la pratique sera sanctionnable ;
- La pratique de **l'escalade** est autorisée uniquement sur les sites contractualisés avec la FFME et sur les terrains d'aventure spécifiquement autorisés.

Hors RBI, en forêt domaniale

- Le **VTT** est autorisé sur les itinéraires balisés et sur les autres pistes et sentiers tels que définis dans la « convention nationale ONF-FFC forêts domaniales ». Certaines interdictions locales d'itinéraires, pourraient être édictées, pour des raisons de sécurité ou de protection environnementale et devraient être matérialisées sur site par des équipements d'information et/ou de mise en défens.
- **Idem que pour la RBI pour les autres points**

Réglementation : forêts communales et CD06

En forêt communale relevant du régime forestier :

l'ONF est gestionnaire de la forêt pour le compte de la commune, propriétaire. Dans ce cas, le maire peut prendre des arrêtés municipaux pour réglementer les pratiques pour raison de sécurité ou de protection de milieux fragiles ou patrimoniaux. Les pratiquants d'activités de nature devront privilégier l'usage des itinéraires balisés et seront invités à respecter les lieux et l'environnement.

Parc Départemental de l'Estérel des Alpes-Maritimes (propriété du Conservatoire du Littoral) : un règlement de parc régule les pratiques depuis des années. Le VTT est autorisé exclusivement sur piste DFCI et sur sentier balisé spécifiquement pour le VTT. L'escalade est autorisée exclusivement au Rocher des Monges, site contractualisé avec la FFME (absence de terrain d'aventure autorisé). Les randonneurs sont incités à suivre les itinéraires balisés.



Réglementation : information du public

Panneaux d'information aux portes d'entrée aménagées du massif (6 zones d'accueil principales et environ 25 portes d'entrée secondaires)

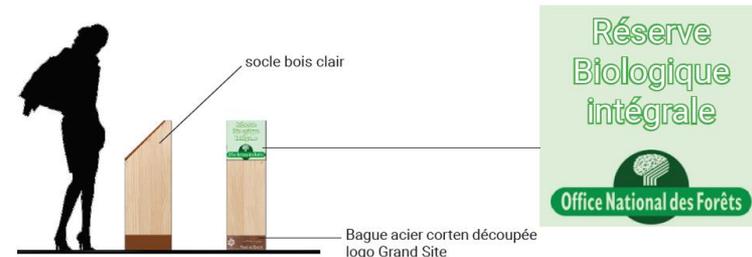
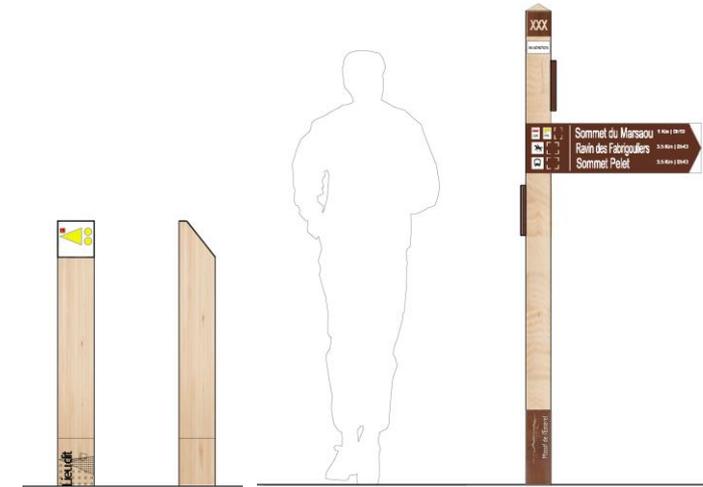
Poteaux flèche directionnels indiquant les activités autorisées sur chaque itinéraire (côté 83)

Demi poteaux d'interdiction et panneau d'information réglementaire et pédagogique (exceptionnel)

Bornes de délimitation RBI (arrivées de chemin sur la réserve)

Information en ligne (OT, Estérel Côte d'Azur, Grand Site...),
information dans les guides papier Activités de nature

Aménagements de terrain (obstacles physiques : blocs de pierres...) pour empêcher le passage des activités non autorisées,
et **mise en défens des secteurs vulnérables où aucune activité n'est autorisée** : cicatrisation milieu naturel



Projets complémentaires, perspectives

FRÉJUS

Projet de création d'un espace enduro pour l'entraînement des clubs VTT et des jeunes

→ répondre à un besoin d'itinéraires plus techniques:

itinéraires non balisés, réseau structuré en accord avec les partenaires et gestionnaires, convention d'entretien avec les clubs



ST RAPHAËL

Projet de réaménagement du CRAPA par la ville et connexion au réseau Grand Site CREPS et mise en place d'un projet de « Vestibule de l'Estérel »

→ avec la Région Sud?

→ espace de médiation sur le Grand Site, de pratiques sportives + mise en place de modules de formation « Grand Site » pour les guides de nature et de sports de nature (ambassadeurs du GS)

Projets complémentaires, perspectives

PUGET (déjà réalisé en partie)

Animation et développement de l'Espace Nature (réseau multi activités de sports de nature, pédagogie environnementale et patrimoniale)

BAGNOLS

Travail à la résolution de problèmes fonciers avec des propriétaires privés pour l'ajout au réseau Grand Site d'itinéraires pré-identifiés

ROQUEBRUNE

Intégration au réseau Grand Site d'itinéraires, de portes d'entrée et de sites emblématiques sur le Rocher et sur le secteur Bouverie-forêt de Raphèle (extension périmètre OGS)

Autres propositions de la Commission Thématique ?

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE EN LIGNE

<https://www.charte-forestiere-esterel.com/>

- **Des documents de référence du S.I.M.E.** : charte forestière, dossier de candidature OGS, schéma de gouvernance, dossier de presse ...
- **Des informations sur les études et les projets menés** : cahiers des charges des études, résultats, états d'avancement..
- **Des documents d'information** : vidéos, documents cadre du Réseau des Grands Sites de France, articles de presse
- **Les comptes-rendus des instances de concertation** : COPIL, COTECH, réunion publiques...
- **Des actualités**

